

STAGE DECOUVERTE ET PERFECTIONNEMENT TRIATHLON

VACANCES DE PRINTEMPS 2010

**OUVERT A TOUS LES JEUNES LICENCIES DES CLUBS DE LA
LIGUE DE BOURGOGNE DE TRIATHLON (âgés de 11 à 15 ans)**



Correspondance :

Paul LALIRE
Conseiller Technique

13 rue Fructidor
21300 CHENOVE

Tél : 06.86.17.34.20

paul.lalire@gmail.com

www.triathlon-bourgogne.com

- OBJECTIFS :
 - Rassembler les jeunes de la Ligue afin de créer une certaine émulation au sein du groupe jeune
 - Profiter de conditions d'entraînement optimales
- LIEU : Centre Omnisport de Mâcon (71)
- EFFECTIF : 20 jeunes âgés de 11 à 15 ans
- ENCADREMENT : 3 personnes
- DATES : du mardi 6 au jeudi 8 avril 2010
- HEBERGEMENT : en chambres de 3 personnes
- HEURE ET LIEU DE RENDEZ VOUS

❖ Début du stage :

mardi 06/04 à 11h00 au Centre Omnisport de Mâcon (389 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny, 71000 Mâcon)

❖ Fin du stage :

jeudi 08/04 à 17h00 au Centre Omnisport de Mâcon (389 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny, 71000 Mâcon)

- **COÛT DU STAGE RESTANT A LA CHARGE DU CLUB ET/OU DU STAGIAIRE : 45 € par athlète**

Ce coût comprend l'hébergement en chambre et la pension complète pour les trois jours de stage.

Les « chèques vacances » et « coupons sport » (ANCV) sont acceptés pour le règlement du stage.

- **COORDONNEES DE L'HEBERGEMENT**

Centre Omnisport de Mâcon

389 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny
71000 Mâcon

Tél. +33(0)3 85 32 32 10

N° agrément Jeunesse et Sport : 71 270 1014

REGLEMENT INTERIEUR DES STAGES LIGUES

Les stages organisés par la ligue de Bourgogne de triathlon réservés aux triathlètes licenciés à la Fédération Française de Triathlon, doivent permettre d'apporter aux participants un complément performant à leur préparation habituelle et assurer les meilleures conditions possibles.

L'encadrement doit prendre toutes les mesures nécessaires pour la sécurité, la santé physique et morale des participants. Les règles suivantes doivent être admises et respectées de tous.

1. Le programme de stage est fixé par le responsable technique en liaison avec les autres intervenants. Il prévoit les plages horaires d'entraînement, de récupération et de loisirs.
2. Le respect mutuel entre triathlètes, cadres et personnels du lieu d'accueil est le principe fondamental de toutes relations.
3. Le bon déroulement du stage implique des règles de vie acceptées de tous, notamment :
 - Être ponctuel
 - Ne pas dégrader les lieux d'hébergement, d'entraînement et le matériel.
 - La récupération doit avoir une grande place au cours du stage afin que celui-ci soit pleinement profitable. Elle s'appuie sur les qualités réparatrices du sommeil, l'hygiène, les soins et le respect d'une diététique élémentaire. La consommation d'alcool, le tabagisme, la drogue sont strictement prohibés.
 - Le non-respect d'autrui, tout comportement portant atteinte à la moralité ou au bon déroulement du stage, seront sanctionnés.
4. Les triathlètes mineurs doivent obligatoirement retourner au responsable du stage l'autorisation parentale type joint à la convocation
5. Les triathlètes mineurs n'ont pas le droit de sortir du lieu d'accueil en dehors des activités programmées par le responsable du stage.